

AUBIGNOSC



BULLETIN MUNICIPAL



LE MOT DU MAIRE



Voici qu'à nouveau, une année s'achève.

Avec elle, se referme le lourd et difficile dossier de la station d'épuration, des réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Après des débuts difficiles, notamment en ce qui concerne les postes de relevage, les installations fonctionnent, maintenant, parfaitement.

Autre bonne nouvelle, nous avons pu rembourser par anticipation, une grande partie (500 000 €) du prêt court terme de 700 000 €, que nous avons souscrit dans l'attente du versement des subventions; de substantielles économies sont ainsi réalisées puisque les intérêts seront ramenés à 940 € en 2013 au lieu de 19 740 € pour ce seul prêt. Cela a été possible grâce à l'excellent suivi du dossier réalisé par nos services administratifs et à la réactivité des partenaires financiers. Les subventions, qui souvent ne sont versées qu'avec un décalage de deux ans, ont quasiment toutes été encaissées à ce jour.

Dans sa séance du 14 décembre courant, le conseil municipal a débattu, à nouveau, sur le PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable). Le PADD est l'élément fondamental de la procédure du PLU (Plan Local d'Urbanisme) puisqu'il intègre les orientations majeures pour les années à venir, équilibre entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de notre territoire. Monsieur le Préfet a demandé expressément qu'un nouvel arrêt de projet soit réalisé et tienne compte des observations de ses services rendues dans l'avis du 23 juillet 2012.

.../...

Les modifications portent essentiellement sur la réduction des futures zones constructibles (zones 2AU) dont la superficie passe de 12.4 ha à 6.2 ha, entraînant ainsi une diminution du potentiel démographique, le nombre de constructions passant de 190 à 135 et la population, de « 850 à 900 » à « 800 à 850 » habitants à l'horizon 2022.

Les travaux pour la construction des logements locatifs par H2P débiteront dans le milieu de l'année 2013; livraison prévue à la rentrée 2014.

Le projet de parc photovoltaïque fait son chemin. Les promesses de bail emphytéotique devraient prochainement être signées entre la commune et un porteur de projet et les propriétaires privés avec ce même porteur de projet.

Enfin, après de nombreuses péripéties, des phases d'espoir et de découragement, et sauf rebondissement de dernière minute, le périmètre de la nouvelle communauté de communes incluant la commune de PEIPIN, devrait être officialisé par Monsieur le Préfet, avec prise d'effet au 1er janvier 2014.

Nous aurons l'occasion d'évoquer ensemble et de façon plus approfondie, tous ces sujets, lors de la cérémonie des Vœux.

Dans l'attente de vous y rencontrer, permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année.

Amicalement,

René AVINENS.

HISTOIRE D'UNE STATION D'EPURATION

UNE STATION D'EPURATION A FILTRES PLANTES DE ROSEAUX

Les travaux d'aménagement de la station d'épuration sont à présent terminés.
Pour le village, le projet était de construire une Station d'épuration avec une filière d'infiltration des eaux épurées. Quelques explications



Les matériaux lavés roulés sont emballés dans un géotextile limitant le passage des fines.

Le Filtre Planté de Roseaux a été posé dessus avec un fond de fouille.

Les eaux "claires" sont drainées en profondeur par les graves limoneuses de bonne perméabilité.



↑ **1er étage** →



← **2° étage**



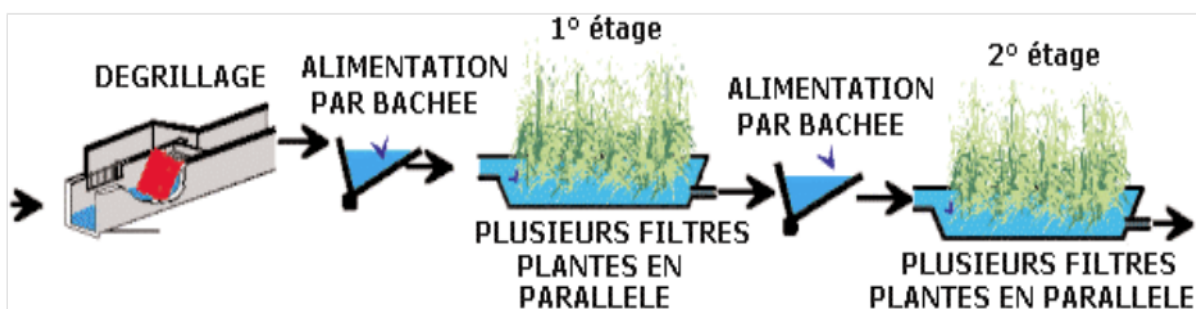
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA FILIERE D'EPURATION

Source ARPE

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :

Cette filière fait partie des systèmes épuratoires de type "cultures fixées sur supports fins". En effet, l'épuration s'opère d'une part par filtration mécanique au travers d'un massif et d'autre part, par transformation de la pollution par une biomasse épuratrice fixée se développant dans le matériau filtrant et la couche de boues accumulée en surface des filtres.

Après un simple dégrillage permettant de retenir les matières les plus grossières, les eaux brutes sont directement réparties sur un filtre planté des roseaux de type *phragmites australis* ou *communis*.



La filière de traitement type est composée de deux étages de filtration :

- * 1er étage
- * 2e étage

Les eaux usées percolent à travers un lit de graviers fins et de sables dans lequel une biomasse épuratrice se développe. La plantation de roseaux sur ce massif filtrant, par le développement des rhizomes, évite son colmatage.

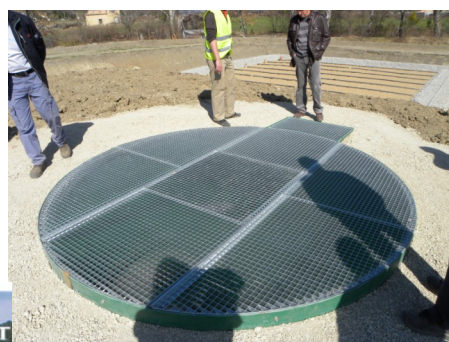
L'implantation d'au minimum trois filtres en parallèle sur le 1er étage et deux sur le 2° permet une alternance d'alimentation afin d'aménager des phases de repos lors desquelles le massif filtrant est réoxygéné.

A AUBIGNOSC, l'alternance des lits du banquet 1 est faite par les agents chaque lundi et jeudi. L'alternance des lits du 2° étage est hebdomadaire (tous les lundis).



ALIMENTATION
PAR BACHEE
Bâche du 2° étage →

← Mise en place de la cuve
du poste de
relevage de la station



HISTOIRE D'UNE STATION D'EPURATION

UNE STATION D'EPURATION A FILTRES PLANTES DE ROSEAUX

JUIN 2012

Etage 1 : PLANTATION DES PREMIERS ROSEAUX (*phragmites australis* ou *communis*.)



En juin, le village n'est pas encore raccordé : nécessité d'un apport d'eau supplémentaire pour assurer la prise des roseaux.



La station a été mise en service le 1er juillet
Elle reçoit le réseau gravitaire du Hameau du Forest et le réseau de refoulement du village. Le volume varie, en moyenne, de 39 m³/jour en juillet à 124 m³/jour en novembre.

Etage 2 : PLANTATION DES ROSEAUX. Les rampes d'aspersion (noires) évacuent les eaux usées déjà filtrées par l'étage supérieur.



Une visite inopportune au mois d'août ... un lapin !!

HISTOIRE D'UNE STATION D'EPURATION



FONCTION D'UN DEGRILLEUR :

LE DEGRILLEUR DE LA STATION D'EPURATION EST AUTOMATIQUE.

IL REMONTE REGULIEREMENT LES « REFUS » QUI TOMBENT ALORS DIRECTEMENT DANS LE SAC.

le panier du dégrilleur situé au poste de relevage du village (photo ci-contre à droite) est remonté trois fois par semaine, manuellement, par les agents pour être nettoyé. Les « refus » sont divers et variés....



AVANT →



APRES →

POSTE DE RELEVAGE DU VILLAGE
Cet été, de la filasse a grillé le retors de l'une des pompes

Rappel :

NE JETER QUE LE PAPIER HYGIENIQUE
NE JETER NI LINGETTES, NI COUCHES
DE BEBES, ETC.



La « chasse » du 2ème étage est nettoyée
↓ au moins une fois par mois ↓



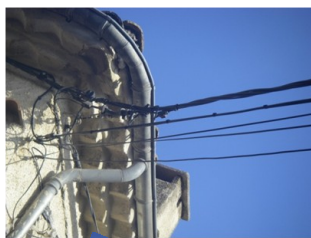
← Pour éviter le colmatage, les rampes d'aspersion du 2° étage sont débouchées mensuellement



HAMEAU DU FOREST

MISE EN SOUTERRAIN DES CABLES TELECOM

AVANT



APRES



**Mise en place
de nouveaux
candélabres**



HAMEAU DU FOREST

Juin 2012

Derniers travaux sur la « Promenade du Forest » par l'entreprise MINETTO
Mise en place des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.



Novembre 2012

PLANTATION D'UNE HAIE DE LAURIERS A LA STATION D'EPURATION



**Aussitôt plantés.....aussitôt volés !!!!
Désagréable surprise de constater le vol de 5 arbres.
La peinture sera-t-elle dissuasive ?**



REALISATION DE LA STATION D'EPURATION ET RESEAUX

La réalisation de la station d'épuration, la création des réseaux de collecte, de refoulement des eaux usées et la création d'un nouveau réseau de distribution d'eau potable destiné à alimenter le hameau du Forest s'élèvent à **1 703 784.84 € TTC** (travaux/ Etudes/Terrains compris).

C'est un dossier qui a demandé du temps et de l'énergie durant ces quatre dernières années. Il a fallu surmonter les problèmes règlementaires, ce qui ne fut pas une mince affaire. Il a fallu s'assurer de l'octroi des financements; le projet a été subventionné à hauteur de 45 % (775 000 € de subventions obtenues). Un emprunt à long terme (30 ans) de 450 000 € a été contracté.

Le maire réitère ses remerciements aux administrés pour avoir supporté les nuisances

du chantier et à l'entreprise MINETTO pour ses compétences et son professionnalisme.

TARIFS de l'eau et de l'assainissement en 2013 :

Afin de faire face aux nouvelles charges d'exploitation, la SEM a également créé un abonnement « assainissement »

**Le prix au m3 sera au
1^{er} janvier 2013 :
Eau = 1.82 €
Assainissement = 1.13 €
EAU + ASSAINISSEMENT
= 2.95 € TTC**

libellés	Part SEM	Part Cne	Redevances diverses	Montant HT	TVA à 5.5 %	montant TTC	Total TTC €/m 3
EAU	0.5209	0.40	0.25	1.1709	0.0644	1.2353	1.24
Abonnement EAU	20.43	45.74	0	66.17	3.6394	69.81	0.58
Assainissement	0.17	0.45	0.15	0.77	7 % 0.0539	0.8239	0.82
Abonnement assainissement	20 €	15 €	0	35	2.45	37.45	0.31
TOTAL							2.95 €

RAPPEL : seuls les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif sont assujettis à la taxe d'assainissement. Il est bien évident que pour les foyers maintenus dans les zones d'assainissement non collectif, cette taxe n'est pas due.

Tous les immeubles qui ont accès aux égouts disposés pour recevoir les **eaux usées domestiques** doivent être raccordés dans un délai de 2 ans. Ce délai court depuis le 1^{er} juillet 2012 pour les usagers du Hameau du Forest, du Quartier de la Vicairie (chemin de la Vicairie et Route de l'Eglise), de la Condamine et depuis le 18 septembre 2012 pour le Quartier des Amarines.

ATTENTION : les fosses septiques doivent être intégralement vidées sous peine d'émanation de gaz toxiques (H2S), désinfectées et comblées. Le gaz H2S est inodore et particulièrement dangereux.

NB : Les fosses sont à faire vider par une entreprise agréée. Le certificat attestant de la réalisation réglementaire de la vidange sera demandé par la mairie. En aucun cas les résidus ne seront réinjectés dans le réseau collectif.

Eviter de jeter dans les canalisations des lingettes, protections hygiéniques et d'une manière générale tout ce qui peut causer des détériorations aux infrastructures en place.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Quelques rappels :

Dans sa séance du 19 avril 2012, le conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme après une ultime réunion avec les « PPA », Personnes Publiques Associées à l'élaboration du PLU (services de l'Etat et tous les organismes concernés) soit une trentaine de personnes conviées.

Suivant la procédure, le dossier a été envoyé à tous les services concernés pour avis.

Monsieur le Préfet a fait connaître son avis en juillet dernier en précisant notamment « ... **je vous demande de prendre en compte ces observations au risque de remettre en cause la légalité de votre plan local d'urbanisme...** ».

Le maire a alors provoqué une réunion en mairie début août avec les services de l'Etat.

Voici les principales critiques ou/et préconisations :

« ...Concernant les **densités** et les **formes urbaines**, le COS sera supprimé dans les zones U et AU ; la constructibilité sera alors définie grâce aux règles de hauteur, de gabarit et d'emprise au sol....

- La **notion de continuité** (définie par la loi Montagne) sera davantage justifiée pour toutes les zones AU afin d'éviter un nouveau passage en commission des sites.

- La **zone 2AU du Forest** sera supprimée.

- La **zone 2AU à l'Est du village** sera supprimée.

- La **zone 2AU au Nord du village** devra être justifiée au regard de la loi Montagne et de la capacité de la station d'épuration.

- **Zone d'activités** : Le PLU devra démontrer l'effort de distinction de la ZA d'Aubignosc par rapport aux ZA existant aux alentours.

Les services de l'Etat sont défavorables au maintien de cette zone dans le projet de PLU.

Les élus estiment que ce projet est nécessaire d'un point de vue économique (création d'emploi dans un secteur où l'offre est faible) et qu'il est justifié d'un point de vue géographique. En effet, la **zone d'activités** se situe au niveau de l'échangeur autoroutier, c'est-à-dire au cœur d'un site non valorisé.

Le rôle du bureau d'études sera de développer l'argumentaire afin de démontrer que le projet de PLU n'a pas **d'impacts significatifs sur les sites Natura 2000**.

- Le nouvel arrêt du projet de PLU nécessitera :

o un **nouveau débat du PADD en conseil municipal**

o un deuxième arrêt du projet de PLU

O une mise en conformité avec les impératifs liés au Grenelle 2.... »

Un nouvel avenant a été signé avec le bureau d'études pour un montant de 12 681 € TTC.

» Le PADD a fait l'objet d'un nouveau débat en conseil municipal le 14.12.2012

» Le dossier fera l'objet d'un nouvel arrêt **fin février 2013**

» Envoi pour avis aux « personnes publiques associées » (services de l'Etat, etc.) : + 3 mois Fin mai 2013

» Si tout va bien....

= **Enquête publique en juin 2013**

• + 1 mois : rapport du Commissaire enquêteur : fin juillet 2013

• Août 2013 : approbation par le conseil municipal. Le dossier d'approbation sera transmis à la Préfecture pour contrôle de la légalité (+ 2 mois).

• Exécutoire en octobre 2013 ?



LA VIE DE LA COMMUNE

CURAGE DU RAVIN DU « PAS DES BOEUF » - LE FOREST POUR EVITER D'EVENTUELLES INONDATIONS



Le fauchage des voies et
espaces communaux a été
réalisé sur tout le territoire



Mise en place de grilles au petit jardin public du Forest



Des bancs ont été installés ainsi
que des grilles de sécurité
pour les piétons



Le service public
est maintenu.
La boîte à lettres de
la Poste a été fixée
sur le mur de
l'ancienne école
du Forest



LA VIE DE LA COMMUNE

CEREMONIE DU 11 novembre 2012
Au hameau du Forest et au village



NAISSANCES A AUBIGNOSC



C'est avec une grande émotion que le maire a reçu, au mois de septembre, deux déclarations de naissance sur la commune.
Longue vie à Gabriel et à Silouane

Décorations de Noël



Remerciements à
Monsieur René PEDRETTI
de l'ESCALE
pour son acte citoyen.
Passionné par le travail du bois, Monsieur PEDRETTI a remis gracieusement à la commune les armoiries qu'il a lui-même réalisées.
Le blason a été installé dans la salle du conseil.



LA VIE DE LA COMMUNE C'est cela aussi

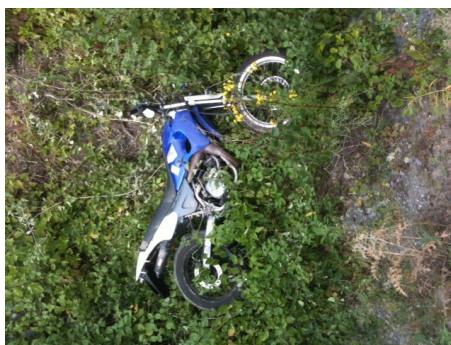
**UNE PAGE DE ...
VANDALISME !**



**Impact de balles
sur l'un des
nouveaux
candélabres**



Un jardin public ...



Quelques épaves... et d'une..... et de 2et de 3



Et ... les inévitables décharges sauvages

LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Lure-Vançon-Durance

DOMAINE : ORDURES MENAGERES



Au mois d'août ...
brûlage intempestif !

Au total, 3 containers
ont été brûlés.



DOMAINE : CANTINE



**Le repas de Noël
à la cantine
a été offert comme
chaque année
par la mairie**

Lundi 17 : 51 maternelles



Mardi 18 : 67 « grands »



LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Lure-Vançon-Durance

DOMAINE : SPANC

Le service public d'assainissement non collectif a été créé pour répondre aux obligations de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 modifiée le 30 décembre 2006, qui impose aux collectivités d'assurer un contrôle et un suivi périodique des installations d'assainissement non collectif (neuves et existantes), de vérifier le bon fonctionnement des ouvrages et identifier les éventuels risques de pollution des eaux.

Quelques rappels : le SPANC assurera un contrôle périodique des installations tous les 5 ans. Il évaluera la nature des problèmes et préconisera les travaux à entreprendre.

Le SPANC est un service public avec un budget propre financé directement par les usagers. Le montant de la redevance est fixé chaque année par délibération du conseil communautaire.

L'objectif prioritaire est de préserver la ressource en eau sur son territoire. En effet, les eaux usées rejetées dans le milieu naturel sans traitement efficace risquent d'atteindre et de contaminer les nappes phréatiques et les cours d'eau et ainsi porter atteinte à la salubrité publique et à l'environnement.

A noter que pour les installations neuves ou à réhabiliter, l'avis du SPANC doit être sollicité avant tout dépôt de permis de construire.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de la vente d'une maison, le compte rendu de visite établi à l'issue du contrôle doit être joint à la promesse ou à l'acte de vente.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a encore baissé

(elle figure sur votre avis d'impôts fonciers)

Année	2010	2011	2012
Taux %	13.78	13.26	12.99

Domaine : ECOLES

Traçages de jeux dans la cour



INTERCOMMUNALITE

PARTICIPATIONS FINANCIERES

ECOLES :

La Communauté de commune attribue 75 € par enfant et 2000 € par classe

CANTINE :

Le repas payé à Lou Jas est de 3.66 € TTC
La CCLVD prend en charge 0.56 € pour un enfant, 0.86 € à compter du 2ème enfant.

Le coût d'un repas est donc, pour les familles, de 3.10 € pour un enfant et 2.80 € à partir du 2ème enfant.





INFORMATIONS GENERALES

Réforme des mesures d'autorisation et d'opposition de sortie du territoire des enfants mineurs :

La circulaire du 20 novembre 2012 modifie les mesures d'autorisation de sortie de territoire (AST) et d'opposition de sortie de territoire (OST).

Ce texte applicable le 1er janvier 2013 prévoit que pour tout départ en voyage après le 31 décembre 2012, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives ne sont plus nécessaires.

Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple). Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères (rubrique « Conseil aux voyageurs »). Par ailleurs, la procédure d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire est également modifiée par cette circulaire. Elle permet au titulaire de l'exercice de l'autorité parentale de faire opposition sans délai à la sortie de France de son enfant dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire.

À noter : l'AST continue à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2012.

RAMASSAGE DES « ENCOMBRANTS »

Le service municipal propose le 1^{er} mardi de chaque mois, le ramassage des objets encombrants (T.V., matelas, sommier, etc.), intransportables dans un véhicule particulier. Les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au lundi soir (veille du passage). Les déchets végétaux et les petits objets ne sont pas concernés par la collecte.

CITOYENNETÉ

Les inscriptions sur les listes électorales sont reçues jusqu'au 31 décembre
Une permanence sera assurée

Aucun scrutin n'est prévu en 2013

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD) / Jeunes dès 16 ans

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.

INFORMATIONS GENERALES

OBLIGATION DE POSSEDER UN ETHYLOTEST A BORD DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR depuis le 1^{er} juillet 2012

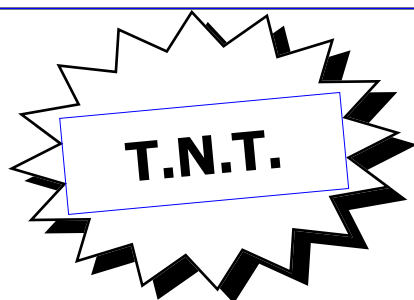
En cas de contrôle routier, le défaut de possession d'un éthylotest sera sanctionné par une amende de 11 euros à partir du **1er mars 2013**

(et non pas à compter du 1er novembre 2012 comme cela était initialement prévu).

Depuis le 1er juillet 2012, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur est en effet dans l'obligation d'être en possession d'un éthylotest (cette obligation ne s'appliquant pas aux conducteurs de véhicules à moteur à 2 ou 3 roues, dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm³). Cet éthylotest doit respecter certaines conditions de validité : date de péremption et marque de certification ou de conformité notamment. Il peut être chimique ou électronique. Le coût d'un éthylotest chimique est souvent compris entre 1 et 2 euros. Celui d'un éthylotest électronique portable est d'au moins 100 euros. Ces dispositifs sont disponibles dans de très nombreux points de vente (grande distribution et commerce de détail). Le conducteur d'un véhicule équipé par un professionnel agréé ou par construction d'un dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique est réputé en règle.

L'éthylotest donne un indice de la présence d'alcool dans l'air expiré.

Il est interdit de conduire en cas de concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à **0,25 milligrammes par litre**.



Depuis le 12 décembre 2012, 6 nouvelles chaînes TNT en haute définition sont déployées (**HD1, l'Équipe 21, 6Ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25**). Pour en savoir plus sur les modalités de réception de la TNT et sur les aides dont vous pouvez bénéficier pour la réorientation de l'antenne ou le changement de mode de réception, consultez sur internet les sites www.recevoirlatnt.fr et www.toutelatnt.fr. Un numéro de téléphone est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 19h : le **0 970 818 818** (prix d'un appel local) pour les réclamations et difficultés de réception.

Depuis cette date, vous avez en effet la possibilité de recevoir ces 6 nouvelles chaînes :

- par l'antenne râteau pour 25 % de la population métropolitaine (progressivement étendu à tout le territoire jusqu'au milieu de l'année 2015),
- par les autres moyens de réception (satellite, câble ou télévision par ADSL ou par fibre optique) sur l'ensemble du territoire.

Après le déploiement de ces 6 chaînes, si vous recevez la télévision par antenne râteau, il faut procéder à la recherche et à la mémorisation des nouvelles fréquences afin de retrouver toutes les chaînes.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le goûter de Noël des retraités a eu lieu le jeudi 13 décembre



Sympathique
animation par
Claudine et
Gérard



RAPPEL

ATTENTION = INSTALLATION D'UN
CONTROLE D'ACCES EN DECHETERIE PAR
BADGE !!!

Particuliers: 1 badge gratuit par foyer
Professionnels et assimilés:
1 badge gratuit
Badges supplémentaire: 3€ / badge
Remplacement badge perdu ou détruit: 7€ / badge

**RESERVEZ DES A PRESENT VOTRE
BADGE !**

(Formulaire de demande disponible
en Mairie, à la déchèterie
ou sur www.smirtom04.fr)

Société de chasse « La Bécasse »



Président :
Yves LATIL
Vice-Président
HOREL Pierrick
Secrétaire-trésorier
JOUFFREY Guy



Trésorier adjoint
André CHAILLAN
Secrétaire adjoint
Bruno MARTIN



Association Jeux Part'âge

PLUS ON EST DE FOUS, PLUS ON JOUE!!!

Créée en août 2011 par un couple de nouveaux arrivants sur la commune d'Aubignosc, de jeunes gens passionnés par les jeux de société, l'association Jeux Part'âge met à disposition de ses adhérents plus de 130 jeux de société moderne, d'ambiance, coopératif, de rapidité ou encore de stratégie simple ou experte. Les responsables Gregory et Elise ont pour habitude de dire : « Plus on est de fous, plus on joue. » C'est pourquoi ils invitent les membres à se retrouver deux fois par mois dans l'ancienne salle de classe de l'école du Forest, mise à disposition par la municipalité d'Aubignosc, pour des moments de détente en toute convivialité.

Contact mail : jeuxpartage@gmail.com
Site internet : <http://Jeuxpartage.jimdo.com/>
Page Facebook : www.facebook.com/pages/jeux-partage/141766752586642



Greg : 0671651394 / Elise : 0680360937



La Gazette

de la C.E.J.

N° 8



Après plusieurs manifestations organisées ensemble, notamment les olympiades qui s'étaient tenues à Aubignosc puis l'année suivante à Peyruis, les responsables des deux CMJ ont décidé de tenter un rapprochement entre les jeunes des deux communes.

Une complicité s'installe avec le Conseil Local Jeune de Peyruis

Ainsi le samedi 1er décembre la Commission Extra-municipale Jeune d'Aubignosc a invité le Conseil Local Jeune de Peyruis pour une rencontre des plus conviviales qui s'est tenue en mairie.

Neuf jeunes peyruisiens ont répondu favorablement à l'invitation au côté de l'Adjoint en charge de la jeunesse, Hafid Essaïdi.

Durant cette réunion chacun a expliqué ses méthodes de travail, les projets mis en place et les manifestations organisées. Si les moyens entre les deux communes ne sont pas de même acabit, il apparaît que les jeunes des deux villages souhaitent réellement organiser ensemble quelques rendez-vous sympatiques pour l'année 2013, notamment une soirée Just Dance à Aubignosc, les Olympiades à Peyruis, une sortie McDo Bowling et une autre au lazer game de Plan de Campagne.

Les jeunes aubignoscains ont promis de participer à quelques manifestations proposées par le CLJ de Peyruis à savoir le ciné de plein air, la soirée concert et la soirée en faveur des personnes handicapées.

De son côté les jeunes de Peyruis ont assuré de leur présence lors de la fête de la musique qu'organisera le Comité des fêtes au mois de juin. La rencontre s'est conclue par un petit apéritif et tous ont hâte de se voir à nouveau...

Olympiade de Peyruis

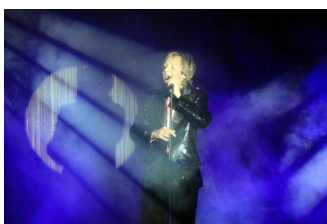


COMITE DES FETES

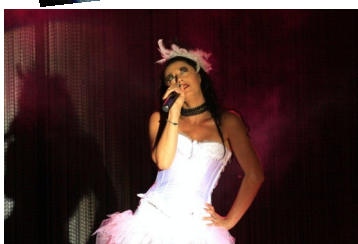
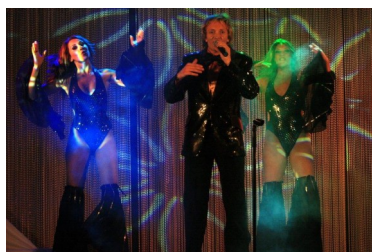


Jun 2012 :
Fête de la musique

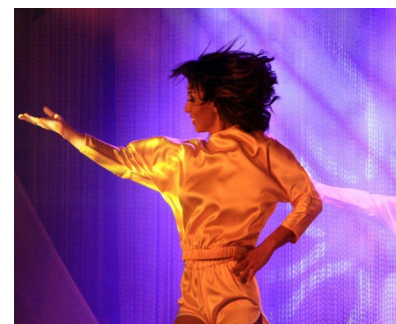
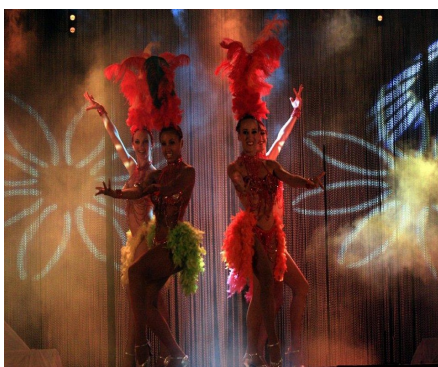
Août 2012
...Fête votive



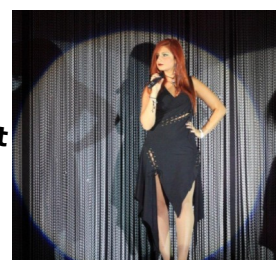
Le sosie
De
« Cloclo »



Le
Cabaret ...



Le sosie
De
Mike Brant





COMITE DES FETES



Les organisateurs



Et pour finir ...
le stage de « zumba » !!!



Encore un grand merci à tous pour ces moments inoubliables

La vie communale c'est de ne pas regarder à la dépense...de son énergie !



Le développement



Le travail d'équipe



***Peu importe si le début paraît petit,
il faut vaincre tous les obstacles qui nous empêchent d'avancer***

Directeur de la publication : René AVINENS
Rédaction et mise en page : Isabelle AILHAUD
Photographies : Patrice VERNET, Iain FINO, Pierre CESARINI, Isabelle AILHAUD
Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON



***René AVINENS,
Maire d'AUBIGNOSC
et
son conseil municipal***

***vous présentent leurs meilleurs vœux pour
la nouvelle année***

et

***vous invitent
à la cérémonie des Vœux***

jeudi 10 janvier 2013

à partir de 18h30 à la salle des fêtes

